

Chalette

Magazine municipal / n°8 / 02 novembre 2010



Place **Commune**

www.ville-chalette.fr



Encore plus
de convivialité
au Hangar

P 12



Projet de
reconversion de
l'usine de Bûges

P 4



Dossier : *la TEOM*
*Un nouvel impôt créé
par l'agglomération*

Pourquoi nous sommes contre la TEOM ?

L'Agglomération vient de voter la création d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au 1^{er} janvier 2011. Seuls les élus de Chalette s'y sont fermement opposés. Pourquoi sommes-nous contre ce nouvel impôt ?

Parce qu'il est inutile. Rien n'oblige l'agglomération à créer cet impôt. L'AME verse chaque année 5 millions d'euros au SMIRTOM pour cela, et elle peut continuer. Si la TEOM était instaurée, cela vous ferait même payer 2 fois. Car, par le biais du mécanisme de reversements aux communes, l'agglomération ponctionne déjà sur nos budgets de quoi payer ce service. Ce sont donc bien, indirectement, vos impôts locaux et ceux des entreprises qui servent à le financer.

Parce qu'il est injuste. La TEOM s'applique à tous les propriétaires, qui peuvent la faire payer à leurs locataires dans leurs charges. Ainsi, chaque ménage payera un montant identique de TEOM. Serez-vous prêts à payer, demain, 50, 100 ou 150 euros de plus par an ? Nous le savons, la situation de nombreux ménages est très difficile au-

jourd'hui. Nous le savons, nous qui tentons chaque année de calculer au plus près des budgets de chacun le prix des services publics communaux.

Parce qu'aucun vrai projet n'est présenté. On nous parle d'une fiscalité écologique, destinée à financer de nouveaux investissements pour préserver notre environnement. Si nous sommes favorables à une démarche de développement durable, que constate-t-on ? L'Agglomération et le SMIRTOM ne présentent aucun projet concret ou budgété pour moderniser nos installations de traitement. Le SMIRTOM réduit au contraire le service en assurant moins de collectes dans les zones pavillonnaires. Malgré nos demandes, rien n'est fait pour les déchets verts ou rétablir une collecte des encombrants.

Alors une TEOM pour quoi faire ? L'agglomération va voir dès 2011 son budget diminuer, conséquence de la suppression de la Taxe Professionnelle payée par les entreprises. Comme toutes les collectivités de France, elle aura moins d'argent. Mais parce que son Président a voté cette réforme scandaleuse au Parlement, il se refuse à reconnaître ses conséquences désastreuses pour les services publics. Alors il va faire payer aux habitants, à chacun de vous, un impôt supplémentaire pour compenser ce manque à gagner.

Nous avons dénoncé et continuerons à le faire cet impôt injuste, et nous vous proposons de vous battre à nos côtés pour que l'agglomération renonce à le percevoir. Nous vous invitons à exiger un véritable débat public sur ce sujet.

Franck DEMAUMONT,
Maire de Chalette-sur-Loing



Le Maire intervenant lors du Conseil d'Agglomération du 7 octobre

Sommaire

P3 – Actualités
25 ans après, les restos du Cœur toujours là

P4 – On en parle
Projet de reconversion de l'usine de Bûges

P5 – l'invité du mois
Antoine Giffard

P6 – Vivre Ensemble
La solidarité à Chalette, pas qu'un mot !

P7 – Développement durable
Bientôt un éco-quartier à Chalette

P8 – Du côté de la radio
Le pôle «com» inauguré

P9 à 11 – Dossier
Un nouvel impôt créé par l'agglomération : la T.E.O.M

P12 – Arts et culture
Encore plus de convivialité au Hangar

P13 – Sports et Loisirs
Retour sur «Faites du Sport»

P14 – Libre expression

P15 – Histoire d'avant
L'homme généreux, à la pensée toujours vivante !

P16 – A l'affiche
Mois de la solidarité

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : W. Le Bellec, D. Creff, P. Avezard, B. Taleb / Conception maquette : C. Bas
Mise en pages et impression :
Orient Express 01 43 21 99 02

Imprimé sur papier 100% recyclé avec des encres végétales par
ORIENT EXPRESS : 01 43 21 99 03

Actualités

25 ans après, les restos du cœur toujours là !

Le 26 septembre 1985 Coluche lançait les restos du cœur. Cet hiver là plus de 5 000 bénévoles ont distribué 8,5 millions de repas.

25 ans après, ces « cantines » que l'on espérait temporaires, ont malheureusement franchi la barre d'un milliard de repas servis depuis leur création ! A la veille de l'ouverture officielle de la 26^{ème} campagne, fixée au 29 novembre prochain, partout en France la misère a pris un autre visage ; celui des contrats précaires, des travailleurs pauvres, des jeunes ne bénéficiant pas du R.S.A, des retraités disposant du seul « minimum vieillesse ». C'est ce que confirment Françoise et Nicole, deux responsables de l'antenne de Chalette : « L'augmentation de la précarité engendre une demande croissante, des personnes en rupture de travail, d'autres qui pour des raisons diverses se retrouvent dans des situations difficiles, mais aussi de plus en plus de retraités, de jeunes, de personnes en fin de droit... aussi grâce aux dons locaux, nous avons la possibilité de servir des personnes, en amont de l'ouverture officielle. C'est la raison pour laquelle nous avons ouvert nos portes le 13 septembre. »

Ce sont déjà 145 familles, soit environ 200 personnes, qui bénéficient de l'aide des restos du cœur de notre cité. Et ce qui désespère nos deux responsables, c'est qu'elles retrouvent d'année en année les mêmes personnes : « Depuis notre aménagement ici à la Maison des associations, c'est-à-dire depuis 6 ans, nous retrouvons pour une part, les mêmes personnes, des personnes qui n'ont plus d'espoir de retrouver du travail du fait de leur âge ou du manque de qualification, ou bien encore des personnes qui ont complètement perdu leurs repères. Pourtant ce n'est pas le dévouement de nos deux responsables et des 29 bénévoles qui les entourent qui manquent.

Car au-delà de l'aide alimentaire, Françoise et Nicole jouent un rôle de conseil. Car comme elles le soulignent : « pour sortir durablement de l'exclusion, un repas ne suffit

pas. Il faut résoudre toutes les difficultés (retrouver un emploi, trouver une formation...) pour une insertion durable. » C'est pourquoi elles n'hésitent pas lors des inscriptions à prendre du temps pour écouter, orienter. « On essaie de les aider comme on peut, ce n'est pas toujours facile, certaines arrivent en pleurant, elles auraient besoin d'aide psychologique mais nous ne sommes pas formées pour... Mais on essaie quand même. Nous avons mis en place un accueil où l'on propose du café, un moment de pause conviviale favorisant l'échange pour tenter un laps de temps de faire oublier leurs soucis... »

Toutes les semaines, Nicole, Françoise et les 29 bénévoles qui les entourent tentent d'apporter un peu de réconfort et de chaleur à toutes ces personnes en difficultés. Mais en ce début de XXI^e siècle, dans un pays comme la France, cette situation est-elle encore supportable ?

B.Taleb



Informations :

Inscriptions :

- Le lundi de 9h30 à 11h30
- le mardi de 14h à 16h
- le jeudi de 9h30 à 11h et de 14 h à 16 h 00.

Distributions :

- Jus'qu'au 28 novembre : le lundi de 13h30 à 15h30
- À compter du 29 novembre : les lundis et jeudis de 13h30 à 16h30

Contact :

Le lundi de 9h à 16h
au 02 38 93 05 71

Les bénévoles à l'oeuvre avant la distribution des paniers repas.



Le site internet de la ville...

Le site www.ville-chalette.fr a été lancé le mercredi 13 octobre. Vous pouvez y retrouver toutes les informations pratiques pour bien vivre votre ville et profiter au mieux de tous les services qu'elle offre. Vous pouvez ainsi vous tenir informé des événements qui se déroulent sur votre commune ou encore revenir sur ceux qui se sont passés. Vous avez également la possibilité de créer votre propre portail pour sélectionner les informations qui vous intéressent, comme celles concernant votre quartier. Bonne navigation à tous !

On en parle...

Projet de reconversion de l'usine de Bûges

L'ancienne papeterie de Bûges située sur les communes de Chalette et Corquilleroy, et propriété de l'A.M.E fait actuellement l'objet d'un projet de reconversion. Celle-ci consiste en un réaménagement total du bâtiment. Le rez-de-chaussée sera conservé par l'agglomération en gardant la même architecture. L'étage quant à lui sera mis à la disposition d'HAMOVAL pour la création de logements sociaux.

Présentation du projet :

Le bâtiment sera conçu selon les normes B.B.C (bâtiment à basse consommation énergétique), intégrant une démarche de développement durable (matériaux constructifs, recyclage, mise en place de capteurs thermiques couvrant 70% des besoins de production d'eau chaude sanitaire, du chauffage gaz individuel, orientation sud privilégiée du bâtiment pour les terrasses). Les pierres d'époque (de Souppes) seront conservées sur le pignon donnant côté Chalette et un mur doublera le mur actuel, mettant ainsi en valeur ces éléments du passé.

Les vues et accès s'organiseront autour de la rue Pichon et des éléments du patrimoine naturel existant sur Chalette et Corquilleroy. Quatre accès sont prévus : un accès logement rue Pichon, un accès piéton côté chemin de halage (Chalette), un accès côté parc de Corquilleroy pour piétons et pompiers, et un accès traversant par la façade principale, fermé par un portail.

Composition du Rez-de-Chaussée :

Création d'un établissement recevant du public, sans affectation précise pour le moment (à définir), trois



salles de 350 m², une de 270 m² et la partie centrale à usage hydraulique, étant restaurée et mise en valeur pour conserver la mémoire du site.

L'AME a prévu de démolir les bâtiments annexes situés à l'arrière du bâtiment principal, afin d'ouvrir les perspectives paysagères sur le parc situé sur la commune de Corquilleroy.

Pour leur part les élus chalettois exigent que la cheminée soit conservée comme témoin de l'activité industrielle passée. De son côté l'A.M.E. a donné mission à l'architecte pour l'aménagement du pourrissoir (lieu où s'élaborait le pourrissage des chiffons pour la confection de la pâte à papier) et éviter les problèmes de sécurité.

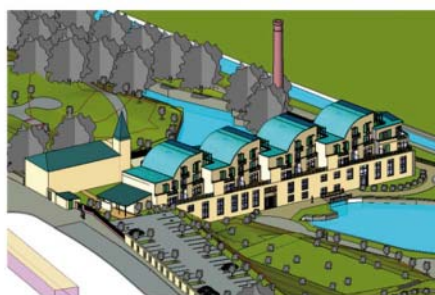
Composition de l'étage :

18 logements sociaux dont 6 sur Chalette (9 T3 d'environ 67m², et 9 T4 d'environ 82 m²) dont 4 en duplex (environ 87 m²).

A noter que les logements bénéficient de financement ANRU, puisqu'ils contribuent à la reconstitution de l'offre locative sociale du projet du plateau de l'AME. Le coût de l'opération logements plus les abords à charge d'HAMOVAL est estimé à 2,4 millions d'euros.

Le chantier devrait débuter au cours du 2^{ème} trimestre 2011 – Les travaux devraient s'étaler sur 12 mois. – Livraison prévue pour l'été 2012.

B. Taleb



Différentes esquisses du projet de reconversion de l'usine de Bûges.

L'invité du mois



Antoine Giffard,
co-président de l'Association
« Autrement, Autres Mots »

Mettre à l'honneur des thèmes engagés socialement et culturellement !

Les 27 et 28 novembre se tiendra avec le soutien de la ville de Chalette, au Hangar, la deuxième édition du Festival du livre « *Autrement, Autres Mots* ». Décryptage avec Antoine Giffard, co-président de l'Association « *Autrement, Autres Mots* ».



Liste des participants

ASSOCIATIONS :

- Action Chrétienne pour l'Abolition de la Torture
- Amis du Monde Diplomatique du Gâtinais
- Amnesty International du Montargois
- Artisans du Monde du Montargois
- Collectif Immigrés du Montargois
- Groupe Gaston Couté
- MRAP
- Action Catholique Ouvrière
- Agir pour la Palestine
- AMAPP du Gâtinais
- AMAPP du Loing
- Association Partage (Pont de Pierre)
- Attac 45
- CCFD
- Femmes solidaires
- Ibuka
- La Ligue des Droits de l'Homme
- Les Amis de l'Humanité
- Loiret sans OGM
- Non-violence Actualité
- Sortir du Nucléaire

LIBRAIRIE :

- Publico

ÉDITEURS :

- Charles-Léopold Meyer
- L'Atelier
- L'Harmattan
- La Dispute
- La Renaissance
- Les Éditions du Croquant
- Rue du Monde

Pourquoi avez vous décidé de créer ce Festival en 2009 ?

L'association « *Autrement, Autres Mots* » s'est constituée autour d'un collectif d'associations du Montargois et du Gâtinais engagées au plan social, culturel, médiatique et solidaire. L'idée de départ, étant de mettre à disposition des ouvrages difficiles à trouver en librairie. Autre particularité, il s'agit d'un festival du livre « engagé »... dans le sens qu'un autre monde est possible ! Un monde où solidarité, justice sociale, paix, consommation responsable s'opposent à un productivisme aveugle, à une société dominée par le marché, les puissances d'argent... L'idée est aussi de croiser les regards et faire vivre les échanges et les idées de celles et ceux qui portent un regard lucide sur le monde, rempli d'espoir ou de pessimisme, d'initiatives et de forces de création. Enfin, c'est aussi l'opportunité, à l'approche des fêtes, d'offrir ou de s'offrir, un cadeau original et utile !

Concrètement comment va se dérouler cette deuxième édition ?

Elle se tiendra, le samedi de 10h00 à 21h00 et le dimanche de 10h00 à 18h00. Sur ce lieu qu'est le Hangar, il y aura une vingtaine de stands de livres tenus par les associations, un espace libraire et éditeurs. Une large place aux animations : café-débats et des jeux. Ainsi, dès le samedi de 15h00 à 15h30, il y aura « *Radio Conso* », un jeu animé par Artisans du Monde, pour adultes et adolescents sur le fond de débat radiophonique et ludique, où chaque participant joue un rôle et argumente ses idées sur la consommation.

Suivra de 16h00 à 17h00 : Un auteur - Un livre, avec Claude-Marie Vadrot, journaliste et militant écologique, pour son livre « *Des Fraises en hiver et autres besoins inutiles de notre alimentation* ». De 17h30 à 18h30 : ce sera Pierre Mollo, biologiste marin, expert et chercheur en aquaculture, pour son livre « *Enjeu plancton, l'écologie de l'invisible* ». Cette journée se clôturera avec de 20h00 à 21h00, des contes pour enfants avec Chimère et Mélusine. Concernant dimanche, le festival débutera à 11h00 avec un jeu « *Sur le commerce Mondial* » animé par Artisans du Monde. Puis de 14h30 à 15h15, Un auteur - Un livre en compagnie de Michèle Decaster, de l'AFASPA (Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique), pour le livre « *Femmes d'Afrique, bâtisseuses d'avenir* ». De 15h30 à 16h30, ce sera autour d'Alain Sassier, responsable de l'AVEN, pour « *Quelle justice pour les victimes des essais nucléaires* ». Et enfin, de 16h30 à 17h15, il sera question de la guerre 14-18 avec Franck Séréni, professeur au lycée Durzy, pour son ouvrage « *Guerre, mythes et mitrailleuses* ». Par ailleurs, tout au long de ce Festival, les visiteurs pourront découvrir diverses expositions photographiques : « *Palestine 2009* » sur Bil'in, « *Exigeons la dignité* » d'Amnesty International, « *La terre de ma couleur* » du MRAP et « *L'Afrique et le Commerce Equitable* » d'Artisans du Monde. Mais aussi d'échanger avec d'autres auteurs (e) : Colette Péaud pour son livre « *Rencontres autour d'un micro* » ; Françoise Gaspard pour son ouvrage « *La dame du voyage* »...

Propos recueillis par W. Le Bellec

La solidarité à Chalette, pas qu'un mot !

Depuis 12 ans, en novembre de chaque année une semaine est consacrée à la Solidarité internationale. Il s'agit d'un grand rendez-vous national permettant la sensibilisation des citoyens à la solidarité internationale et au Développement durable.

La semaine a de multiples objectifs :

- Promouvoir les valeurs portées par la solidarité internationale.
- Informer sur les enjeux de la coopération internationale et ainsi favoriser l'esprit critique sur les inégalités entre le Nord et le Sud, les impacts de la mondialisation néo-libérale, le développement durable pour les générations actuelles et futures et l'émergence d'une citoyenneté individuelle et collective active.
- Donner une plus grande visibilité à la solidarité internationale, ses acteurs et leurs actions, ses thématiques, auprès de tous les publics et dans tous les lieux de vie.
- Encourager le partenariat entre tous les acteurs de la société pour construire un monde plus juste et plus solidaire.

- Dépasser les clichés misérabilistes en préservant la dignité humaine.

Ces valeurs nous les retrouvons chaque jour dans la politique sociale, culturelle mise en place par la ville de Chalette et il est donc naturel que la commune y participe. Ce mois se déclinera de plusieurs manières : films, repas, débats, actions avec les enfants. De nombreuses associations participeront aux différentes initiatives proposées durant cette période.

Pour connaître le programme en détail, rendez-vous sur le site web de la ville : www.ville-chalette.fr ou en mairie et à la maison des associations où il sera bientôt disponible.

P. Avezard



Rencontre avec Marie-Pierre Trancy, Militante du M.R.A.P*

Votre association s'associe au mois de la solidarité internationale. Quel est le sens de votre participation ?

M-P. T. : Nous allons effectivement prendre part à cette initiative, conjointement avec le collectif immigrés avec lequel nous menons des actions communes. Le sens de notre intervention s'explique dans cette sensibilité qu'est la nôtre de découvrir l'autre, d'apprendre qui il est, d'aller à la rencontre d'autres cultures. Il nous semble intéressant de s'inscrire dans un tel programme qui s'annonce festif et de mettre l'accent sur certains pays et certaines problématiques, sur ce qui se vit dans certaines parties du monde et ce, sous forme de débats, de films.... Notre participation a un peu l'objectif de se présenter comme un loisir mais un loisir engagé et puis les thématiques de ce mois correspondent à nos objectifs. Enfin dans le contexte actuel surtout si l'on revient sur les événements de cet été, en tant que citoyen on a envie de réagir. La France a toujours été un pays tolérant, ouvert sur l'étranger, prête à accueillir. Malheureusement actuellement ce n'est plus tout à fait ce contexte là qui réside. Il nous semble donc nécessaire de rappeler que c'est ensemble que l'on peut mieux lutter, que l'on peut mieux faire face aussi aux épreuves de la vie. Le vivre ensemble est primordial au même titre que la solidarité internationale, d'autant que ce mois de la solidarité met l'accent sur la paix. Il offrira la possibilité de côtoyer, par différents supports, d'autres cultures que la sienne et permettra de mieux appréhender l'autre, de mieux percevoir qui il est.

Propos recueillis par B. Taleb

* Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples



Bientôt un éco quartier à Chalette ?

Un éco quartier pour une ville durable... C'est le projet que la ville de Chalette et l'agglomération montargoise souhaitent initier le long du Solin. Mais aménager un tel quartier représente un véritable défi. Au-delà d'une véritable volonté politique, la ville et l'agglomération devront s'engager dans une démarche partagée et concertée avec les habitants, condition primordiale pour réussir un tel projet. **Décryptage.**

→ Situation

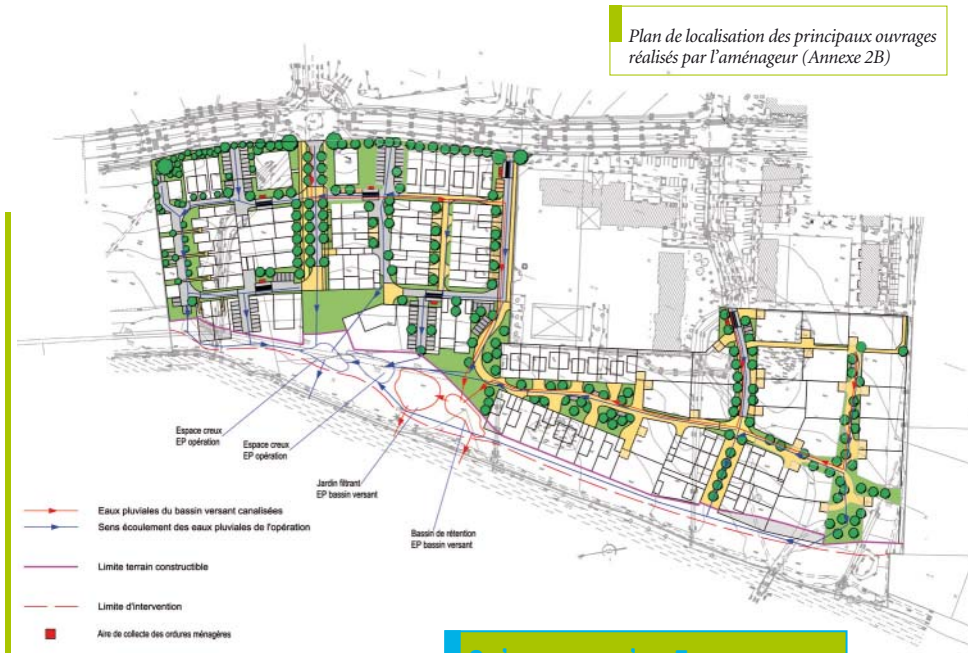
Ce projet immobilier d'une superficie de 6 hectares se situe entre le Solin et la rue St Just, au nord de la zone commerciale et au sud du lycée du Château-Blanc et de l'école Pierre Perret. Il s'inscrit dans les principes et les modalités liés au développement durable mis en avant dans le programme municipal.

→ Un nouveau rapport au vivant

Avec l'éco-quartier l'objectif est de créer un nouveau quartier "durable" (voir encadré) qui devra répondre à des critères précis : mixité sociale, urbaine et fonctionnelle, valorisation du patrimoine naturel existant, information et concertation des habitants en amont du projet, rationalisation de l'espace et densité par une gestion économe de l'espace (les surfaces disponibles ne sont pas extensibles), orientations des bâtiments privilégiant le sud, des voiries, gestion de l'eau et des déchets, une gestion différenciée des espaces verts, optimisation énergétique énergie renouvelable ou éco-constructions (matériaux écologiques), accès aux transports en commun, éclairage public économe.

Le découpage des îlots ou lots devra traduire et induire l'orientation des futures constructions. Le but est d'offrir un cadre de vie de qualité avec des espaces naturels tout en proposant une offre diversifiée de logements (accession à la propriété, locatif, locatif privé et public).

Ce projet vient en prolongement de celui de l'ANRU sur le quartier Kennedy Château-Blanc et doit



permettre d'assurer pour partie la reconstitution de l'offre locative sociale. Un programme prévisionnel de 125 logements a donc été établi dont 25 logements locatifs sociaux, 16 maisons individuelles en locatif social, 84 terrains en accession à la propriété dont 16 en collectif et 68 en maisons individuelles. Côté aménagement des espaces publics, il est prévu la création d'espaces partagés (voiture non prioritaire), aménagement des abords du Solin, valorisation de la zone inondable par la création de jardins filtrants pour le traitement des eaux de ruissellement.

La ville et l'A.M.E devront également concevoir un guide des bonnes pratiques à destination des futurs acquéreurs afin de les aider dans leurs démarches de conception de leur construction et du choix des matériaux.

Nous rendrons compte régulièrement de l'évolution du projet.

B. Taleb

Qu'est-ce qu'un Eco-quartier ou quartier durable ?

Un des buts de l'éco-quartier est de recréer du lien et de redonner du sens. C'est donner aux habitants le droit de participer activement à l'aménagement et à la vie de leur quartier afin qu'ils se l'approprient, c'est créer des lieux et des activités favorisant la rencontre avec l'autre, c'est dynamiser le Vivre Ensemble.

A travers la diversité des espèces animales et végétales, l'exploration de nouvelles pratiques de production et de consommations sobres en carbone, l'éco-quartier respecte l'équilibre naturel et/ou le restaurera. Il a pour enjeux la réduction ambitieuse des émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le réchauffement climatique, la préservation des milieux naturels et l'enrichissement de la biodiversité.

L'éco-quartier s'intègre à la ville. Il doit être pensé afin de réduire au maximum l'impact sur l'environnement, favoriser la qualité de vie, la mixité et l'intégration sociale, contribuer au développement économique en créant des équipements, des commerces et des infrastructures accessibles à tous.

Du côté de la radio...

Le pôle "com" inauguré

Le Pôle communication et les nouveaux locaux de Radio Chalette, situés dans le centre Pablo Neruda en face de la place Jean-Jaurès, ont été inaugurés mercredi 13 octobre, en présence de nombreuses associations, d'une centaine de personnes et de quelques personnalités comme Bernard Fournier, représentant du président de la Région. Le site internet de la ville a aussi été lancé au cours de cette soirée emplies de convivialité, ainsi que le livre de Colette Péaud.



Ouverture officielle du site



Colette Péaud en dédicace

La soirée festive était animée par les Croqueurs de pavés.

Deux expositions étaient également visibles :

La première sur l'histoire de la radio, réalisée par le Président de Radio Chalette, Pascal Weber ; la seconde, une expo-photo, réalisée par Jérémy Marius.

Les membres du service communication et de l'association des amis de Radio Chalette, étaient bien entendu présents pour accueillir les convives, leur faire visiter les locaux, leur expliquer leur métier : celui d'aller à la rencontre des autres et de rendre compte de tout ce qui fait vivre la ville, l'agglo, le département, la région.

Par ailleurs, Colette Péaud, animatrice à Radio Chalette, a présenté avec émotion son livre « *Rencontres autour d'un micro¹* », qui relate la formidable aventure humaine qu'elle a vécue durant toutes ses années de radio.

Un nouvel espace de citoyenneté :

Le site internet www.ville-chalette.fr a officiellement été lancé. Selon le maire Franck Demaumont, il s'agit « d'un site très ouvert, un site portail qui, au lieu de vous enfermer

dans les limites de votre commune, vous permet d'accéder directement au monde entier. Et dans quelques semaines ou quelques mois, nous souhaitons approfondir encore plus l'interactivité de cet outil, en ouvrant des débats en ligne, en vous permettant de réagir à une information, en créant un nouvel espace de citoyenneté, en complémentarité avec tous les autres espaces de discussions qui existent déjà et que nous devons, toujours plus, approfondir. »

Déborah Creff



Les élus, avec le Président de l'association "Les Amis de Radio Chalette", coupent le ruban

¹ Disponible à Radio Chalette

TEOM : un impôt supplémentaire pour les ménages !

Le jeudi 7 octobre, l'Agglomération montargoise (AME) a adopté le principe d'instauration d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Celle-ci sera effective au 1^{er} janvier 2011. Les représentants de Chalette ont voté contre.

Décryptage.

Pourquoi créer la TEOM ? A quoi va-t-elle servir ? Pour quels projets ? Est-elle alors juste considérée comme une nouvelle ressource permettant de compenser les pertes liées à la réforme de la Taxe Professionnelle ? Quel impact à court, moyen et long terme aura-t-elle sur le pouvoir d'achat des ménages ? Ainsi, les représentants de la ville de Chalette-sur-Loing ont, tout au long de ce Conseil et comme ils l'avaient déjà fait le 16 septembre, en Commission des Finances et renouvelé en Bureau de l'AME, tenté d'obtenir des réponses précises à ces questions concernant ce nouvel « impôt ». Car pour eux, il s'agit ni plus ni moins que d'un nouvel impôt. Or, à aucun moment, le Président l'Agglomération Jean-Pierre Door, n'a pris soin d'apporter des réponses. « *Tout cela est grave !* » a expliqué en substance, le maire de Chalette. Pire, c'est selon lui, le fondement même du fonctionnement de l'Agglomération qui est remis en cause. Jean Pierre Door a justifié l'instauration de la TEOM pour deux raisons ; La première : afin de faire face à l'évolution importante des besoins de financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères par le SMIRTOM. En second lieu, qu'il s'agissait d'une fiscalité environnementale, en se référant au Grenelle 1.

Les interrogations et incertitudes demeurent...

En effet, aucune réponse sérieuse n'a été apportée à ce jour, quant aux conséquences du projet de rationalisation des collectes par le SMIRTOM et son impact sur la contribution de l'agglomération. Pour les conseillers communautaires de Chalette-sur-Loing, il peut éventuellement y avoir un débat sur l'intérêt d'une fiscalité nouvelle permettant de financer de nouveaux services pour les usagers, comme par exemple, la collecte des encombrants ou des déchets verts. « *Mais il n'est pas acceptable de nous amener à voter une TEOM destinée à financer une évolution de dépenses fictives* ». Par ailleurs, aucun projet sérieux

quant aux investissements prévisionnels du SMIRTOM, aucune preuve apportée à l'avancée de la renégociation du Schéma départemental des ordures ménagères. Dans ce cadre et au préalable, pourquoi ne pas lancer une étude indépendante au niveau du SMIRTOM, s'interrogent les élus de Chalette et portant sur l'impact financier de cette rationalisation de la collecte, et une présentation de l'évolution de la part supportée par l'agglomération d'ici 2015 ? « *Les conclusions de cette étude, présentées aux*

« Je les invite donc à signer la pétition pour qu'un véritable débat citoyen ait lieu avec la population de l'Agglomération et les élus » »

élus du Conseil de l'Agglomération pourraient ainsi permettre d'éclairer nos choix quant aux véritables enjeux de l'instauration dès 2011 d'une telle taxe ». Précision d'importance : dans le même temps, l'instauration de cette nouvelle fisca-

lité va coïncider avec une réduction des tournées de ramassage des ordures ménagères !

Qu'en sera-t-il de la neutralité fiscale ?

Relation de causes à effets : Il faudra bien expliquer dès 2011 à chaque ménage, locataire ou propriétaire, qu'ils devront payer cette taxe, et ce, quelles que soient leurs ressources. A l'arrivée, cette TEOM sera dans leurs charges !

La démocratie devrait pleinement s'exprimer !

Enfin, pour le maire de Chalette, la concertation avec les élus de l'AME, les différents Conseils municipaux et encore moins avec la population n'a eu lieu. « *Ce déni de démocratie, compte tenu de l'enjeu n'est pas acceptable ! Il conviendrait que tous les Conseils Municipaux s'expriment sur ce sujet et en tout premier lieu les citoyens. Je les invite donc à signer la pétition pour qu'un véritable débat citoyen ait lieu avec la population de l'Agglomération et les élus* ».

William Le Bellec



Dossier : Un nouvel impôt créé par

Questions à...

Afin de mieux appréhender cette décision de créer une nouvelle taxe Chalette Place Commune a souhaité interroger une autorité qualifiée en matière de finances locales : Michel Marceteau, ancien Premier adjoint au maire de Montargis, élu responsable aux finances au District (1989 – 2001) et ancien directeur général des services à la ville de Chalette.

Avec la création de la TEOM, le président du District et sa majorité ont voulu créer un nouvel impôt. Cette décision n'engendre t-elle pas une double taxation pour un même service ?

Historiquement, c'est le district, précurseur de l'agglomération, qui s'est vu confié l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères. Le district s'est associé à plusieurs communes voisines pour créer le syndicat des ordures ménagères, le SMIRTOM. Celui-ci a fait le choix d'assurer le service en régie avec ses

propres employés (un bon choix pour la qualité et le coût). Année après année, le SMIRTOM a développé ce service indispensable en construisant le four d'incinération puis en le modernisant, en étendant le ramassage pour mieux répondre aux besoins, en mettant en place le tri sélectif, en créant les déchetteries...

Bien sûr tout cela a un coût. Il faut rémunérer le personnel et payer les investissements. Le district, devenu en 2002 l'agglomération, assure à peu près 80 % de la charge financière qui est d'environ 5.5 millions d'euros par an. En définitive, ce sont les contribuables qui paient le service au moyen des impôts locaux payés à l'A.M.E. Le coût ainsi déjà payé est, selon les chiffres officiels, d'environ 75€ par an et par habitant.

Alors, pourquoi créer une nouvelle taxe aujourd'hui ?

Son montant serait, dans un premier temps, de 50 euros environ par ménage selon les informations de l'A.M.E. c'est-à-dire une hausse importante des impôts selon les cas. Cette «TEOM» rapporterait 2.5 millions d'euros à l'agglomération. Un beau pactole !

Mais elle n'a, a priori, aucune justification puisque le service est déjà assuré et financé. En toute logique, il y aurait deux hypothèses :

- soit le SMIRTOM a besoin d'argent pour développer fortement le service et les 2.5 millions de taxe perçus chaque année par l'A.M.E. doivent lui être reversés intégralement
- soit la taxe doit être mise en oeuvre pour des raisons réglementaires sans que ce montant soit versé



au SMIRTOM. Dans ce cas, les sommes encaissées doivent être reversées en totalité aux communes qui pourront alors baisser les impôts locaux pour neutraliser l'effet de la taxe.

Toutefois, il est fort à craindre qu'aucune de ces deux hypothèses ne soit celle envisagée par M. DOOR, président de l'agglomération. Il est possible qu'en fait les 2.5 millions d'euros ne soient absorbés par l'A.M.E. sans servir en aucune manière au service des ordures ménagères. Cet argent serait ainsi détourné de son objectif annoncé. De plus, les contribuables auraient alors à payer deux fois le même service : une première fois sur leur feuille d'impôt habituelle et une deuxième fois avec la TEOM.

A noter : La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est payée par les propriétaires en même temps que la taxe foncière sur les propriétés bâties. Mais n'oublions pas que les propriétaires, y compris les sociétés d'HLM, répercutent celle-ci sur les locataires.

Enfin, il semble qu'une décision aussi importante pour l'agglomération aurait mérité un véritable débat public pour que les habitants soient informés, comprennent le mécanisme et puissent donner leur avis. Un référendum d'initiative locale aurait été le bienvenu. M. DOOR et sa majorité n'ont-ils pas eu peur du débat et du rejet de la TEOM par la population ?

Petit historique de la gestion des déchets dans l'agglomération

30 mai 1959 : création du District de l'agglomération montargoise (D.A.M) – Il regroupe alors 8 communes : Amilly, Cepoy, Chalette, Corquilleroy, Montargis, Pannes, Paucourt et Villemandeur. Ses compétences initiales se limitaient au logement social et au centre de secours contre l'incendie. Mais progressivement celles-ci se sont élargies à divers domaines dont celui du ramassage et du traitement des ordures ménagères (arrêtés préfectoraux des 6 avril 1962 et 15 octobre 1965) A ce titre, le district réalise alors une usine de traitement des déchets et pour en rentabiliser l'investissement, constitue le syndicat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères de la région montargoise (SMIRTOM), lequel fut créé le 4 septembre 1969. Le transfert de la compétence au profit du SMIRTOM a été réalisé en 1996.

L'agglomération : la TEOM

La TEOM est un impôt direct facultatif !

Comment adhérer en somme à ce principe selon lequel, pour produire moins de déchets, il faut taxer les habitants en fonction des déchets qu'ils jettent individuellement ?

On prétend les « responsabiliser » ainsi en taxant tout le monde, et encore un peu plus les mauvais élèves. En clair, on propose d'appliquer aux ménages le principe du pollueur-payeur. Mais c'est oublier que les ménages ne sont pas les pollueurs ! Ce ne sont pas eux qui produisent la majorité des déchets. Ce sont les fabricants, les distributeurs... Le cas des emballages est un bon exemple : le consommateur n'a pas le libre choix du conditionnement de ce qu'il achète. Et si on lui demandait son avis, il dirait à coup sûr qu'il en veut moins ou même pas du tout. Ce qui ferait par ailleurs baisser le prix du produit. En instituant un nouvel impôt sur les déchets, on applique en quelque sorte une double peine pour les ménages qui paient déjà le coût de l'emballage à l'achat et devraient payer une deuxième fois quand ils le jettent. Et puis avec cette nouvelle fiscalité, on peut se passer de prévoir des mesures incitant les fabricants et distributeurs à réduire les emballages. Ils pourront donc



Les élus de Chalette ont voté contre ce nouvel impôt

tranquillement continuer à produire ces déchets !

Cette mesure n'est donc ni juste, ni efficace si l'on veut agir utilement localement face à l'urgence écologique !

Car si c'est bien là notre préoccupation, alors la taxation des ménages est l'outil le moins approprié. D'abord parce que la réponse ne peut se réduire à la somme des modifications de comportements individuels sur lesquels on influencerait en pratiquant cette bonne vieille recette de la carotte et du bâton fiscal. Bien sûr, il faut être favorable aux campagnes de sensibilisation au tri, pour le recyclage... Elles sont utiles et in-

dispensables. Mais il faut aussi et surtout expliquer que c'est le mode de production qui est responsable de la majeure partie des déchets et que l'on peut produire autrement, avec d'autres objectifs. Faire croire aux habitants qu'il leur suffit de bien trier pour répondre à l'urgence écologique, leur donner bonne conscience pour qu'ils ne remettent pas en cause le système, les sanctionner financièrement s'ils ne sont pas bons élèves, voilà des ficelles pourtant bien usées qui forgent depuis des années l'idéologie dominante dans notre pays. En proposant un nouvel impôt, c'est cette logique là qui est cautionnée !

William Le Bellec

Pétition

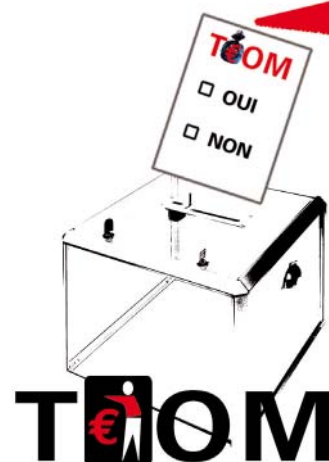
En tant que citoyen, je demande l'organisation d'un véritable débat sur la T€OM à l'échelle de l'agglomération !

Nom : Prénom :

Adresse :

Merci d'adresser ce bulletin réponse :
Mairie de Chalette-sur-Loing -BP 47

Signature :



Encore plus de convivialité au Hangar !

Depuis plusieurs mois, la salle culturelle du Hangar est en travaux. Ces derniers viennent de s'achever. Le Hangar vient de vivre une véritable cure de jouvence pour le plus grand bonheur des amoureux de ce lieu étonnant, qui accueille tout au long de l'année des spectacles originaux.

Une toute nouvelle salle vient de voir le jour au Hangar. Elle servira de hall d'accueil pour le public avec un vestiaire, une billetterie ainsi qu'un espace de convivialité. Cette pièce pourra également accueillir des expositions ou bien des cafés-concerts. Ce sera un lieu de rencontres et d'échanges avec les artistes.

Une architecture innovante :

L'agrandissement en ossature bois est aussi remarquable. Cette nouvelle architecture qui va dans le sens du développement durable, s'intègre parfaitement au lieu déjà existant. La toiture, tout à fait originale, est entièrement végétale. Selon Valérie Abramovicz, responsable du service culturel : « L'ensemble est tout à fait harmonieux.

Le matériau principal utilisé, le bois, met en valeur l'ancien site industriel qu'est le Hangar. On a l'impression que tout a été conçu d'emblée. »

Un lieu chaleureux et vivant :

Par ailleurs, c'est un endroit totalement ouvert grâce à la mise en place de grandes baies vitrées coulissantes donnant sur une terrasse.

Une nouveauté qui ne manquera pas de ravir le public à la belle saison. A la fin d'un spectacle, plus besoin de rentrer immédiatement chez soi ! Au contraire, il sera possible de profiter de ce lieu confortable et chaleureux, de prendre son temps en attendant que le rêve et la magie s'estompent peu à peu...

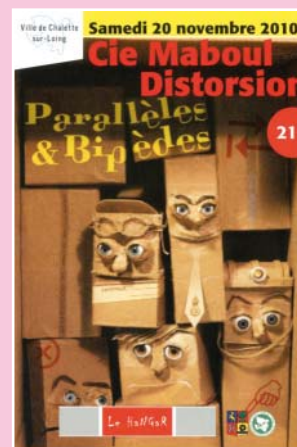
Déborah Creff



“Parallèles et bipèdes”

par la compagnie
Maboul Distorsion,

Samedi 20 novembre
à 21h au Hangar



Ils sont 5. Enfin plutôt 4+1. Et même parfois 6. 4 personnages projetés dans un monde en carton pâte. Comment vivre ensemble face à l'absence de toute chose nécessaire ? Comment réinventer une société où personne ne possède rien ? Renouant avec l'art du cirque burlesque, du théâtre et du cinéma muet, ce spectacle déjanté propose une mise en scène résolument contemporaine, bien loin de la figure rassurante et naïve du clown traditionnel.



Ci-contre et en dessous,
deux photos des nombreuses
animations de cette fête
des sports 2010.

Retour sur “Faites du sport”

Un peu plus d'un mois après “Faites du sport”,
quel bilan à l'issue de ce rendez-vous ?

Éléments de réponse avec Christophe Rambaud
adjoint aux sports et David Goron du service des
sports de Chalette.

Il est à noter tout d'abord que pour
nombre de clubs les inscriptions ont
fait un bon en avant, certains ont
été contraints de les stopper, « faute
d'éducateurs pour encadrer les enfants
de manière correcte » a expliqué Da-
vid Goron. Deux journées furent
consacrées aux scolaires, « le retour

avec les instituteurs et institutrices
étaient plus que positifs, et les enfants
étaient très contents ».

La mise en place d'évènements
sportifs que ce soit le handball, le
basket, le foot avec la rencontre
entre l'USO et l'AJA en U15, les
championnats de France d'orien-



tation subaquatique ont égale-
ment rencontré un bon public,
« peut être pas très nombreux mais
ravis de voir de telles rencontres sur
la ville » et Christophe Rambaud
de rajouter, « l'objectif avec ces ren-
contres était de démontrer que la
ville de Chalette est capable d'or-
ganiser avec les acteurs de grands
évènements sportifs, et cela a bien
été le cas, chaque protagoniste étant
content d'être venu à Chalette par-
ticiper à ce “Faites du sport” ».

Une réussite préfigurant pour
la ville dans les années à venir la
poursuite d'accueil de grandes
compétitions, dit l'adjoint.

« Faites du sport » fut également
l'occasion pour les élus d'annon-
cer l'ouverture pour fin mai début
juin 2011 de la piste de BMX de
niveau national dans la ZAC de la
grande prairie, face au lac.

P. Avezard



La Transgâtinaise

Départ de la transgâtinaise, le dimanche 17 octobre,
organisée par le Guidon Chalettois et la ville de Chalette

L'école des sports

Le service des sports propose
pour les jeunes âgés de 7 à 10
ans l'école des sports.

Tout au long de l'année,
chaque mercredi de 9h30
à 11h30 il est possible de
découvrir une vingtaine de
disciplines, le tout encadré
par deux éducateurs B.E.S.
(Brevet d'État Sportif)

Pour tous renseignements :
contacter le service des sports
de Chalette au 02 38 89 59 30

➔ Le Groupe des élus communistes :

Tous ensemble nous pouvons gagner

En refusant de retirer son texte sur les retraites, le pouvoir sarkozyste creuse le fossé le séparant d'un peuple qui rejette majoritairement cette réforme et soutient les mouvements sociaux.

Les jeunes sont à leur tour entrés dans l'action. Car avec un taux de chômage de 23% et l'obtention d'un emploi stable à 27 ans en moyenne, ils risqueraient de connaître 2 années de plus de précarité. L'angoisse face à l'avenir ne cesse de s'aggraver. Une « crise de l'avenir ou de l'avenir » tenaille nos concitoyens, toutes générations confondues.

La réforme Woerth-Sarkozy est profondément injuste et inégalitaire. C'est une réforme faite pour privatiser notre système de retraite, pour enrichir les actionnaires des fonds de pension ! Une autre logique est possible : nous pou-

vons vivre plus longtemps en travaillant moins car la hausse des richesses produites permet de financer nos systèmes de retraites. C'est un véritable choix de société qui est posé avec la nécessaire création d'emplois et un nouveau partage des richesses pour une retraite à taux plein à 60 ans.

Les élus communistes et républicains de Chalette ont participé à toutes les manifestations à Montargis, aux côtés des salariés, des chômeurs, des retraités, des jeunes, des familles afin d'exiger que le gouvernement entende le peuple. Ils se sont mobilisés auprès de la Préfecture pour exiger le retrait de la réforme des retraites. Ils continueront à lutter pour l'ouverture de négociations avec les syndicats, un débat public et une consultation populaire.

État civil :

Naissances :

ILERI Yusuf
CAILLEAU Goulven
RAZAFIMARO BENOIT Thany
DESMARET--MANDRILLON Joyce
JASKULSKI Abigaïl
CÉZEUR Arthur

Mariages :

SMITH Gbemi et HONOLY Sharnuska

Décès :

VRCHOVSKY Stéphan
SEVIMGIN Recep
BLAIN André
VIALA Jacques
ROLLAND Maxime
VAN DES BOOSCHE VVE ROCHER
Marcelline
SOULAT Jacques
BADINIER René
NOIROT VVE MASSON Carmen

➔ Le Groupe des élus socialistes :

Un monde d'inégalités...

La lutte contre la pauvreté, pierre angulaire de toute politique visant à agir contre les inégalités entre les pays industrialisés et les pays en développement, est devenue le thème autour duquel les Nations Unies, les institutions financières internationales et les grands bailleurs de fonds brillent par leur léthargie. Aucune nation ne plaide sérieusement pour la prise en compte des besoins des pays pauvres. Aucun pays industrialisé n'insiste sur l'importance des politiques de redistribution, composante essentielle de la solidarité internationale.

Et que dire des situations d'urgence ? Aujourd'hui, l'ampleur des inondations au Pakistan dépasse de beaucoup les crises auxquelles nous avons assisté ces dernières années, qu'il s'agisse du tremblement de terre en Haïti ou du

tsunami de 2004. Près de 14 millions de personnes ont été affectées par les pluies torrentielles qui se sont abattues sur le pays et se retrouvent sans abri à l'approche de l'hiver. 1600 personnes sont mortes. Cependant, force est de constater qu'aucune mobilisation mondiale d'ampleur autour de ce drame humanitaire ne s'est produite.

Face à cette situation, que pouvons-nous faire ? Beaucoup d'acteurs non étatiques (Associations, ONG, Communes...) peuvent contribuer à promouvoir la solidarité internationale, l'urgence humanitaire, les droits de l'homme. Les citoyens peuvent prendre leur destin en main et peser sur les relations internationales. Mobilisons-nous, il n'est jamais trop tard...

Les propos tenus dans cette page n'engagent que leurs auteurs.

Soutien aux deux journalistes de France Télévision

“Un homme qui prive un autre de sa liberté est prisonnier de la haine, des préjugés et de l'étroitesse d'esprit”, disait Nelson Mandela. Aujourd'hui, cela fait plus de 300 jours qu'Hervé Ghesquiere, Stéphane Taponier, Mohamed Ghulam et Satar, leurs trois accompagnateurs Afghans sont privés de leur liberté. Ils ont été enlevés le 29 décembre dernier sur une route de la plaine de Kapisa, au Nord-Est de l'Afghanistan, par un groupe d'insurgés. Pour que personne ne les oublie, les manifestations de solidarité s'enchaînent et se renforcent. Alors, restent l'angoisse, l'inquiétude et l'immense espoir de les voir revenir très vite. Le conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 25 octobre dernier, s'est associé à la chaîne de solidarité qui s'est créée pour demander leur libération et a décidé d'apposer leur portrait sur le fronton de l'hôtel de ville.



Henri Barbusse

Commémoration
du 92^{ème}
anniversaire de
l'Armistice de la
guerre 1914-1918

Mardi 11 novembre 2010,
Monument aux Morts

- Rassemblement place Jean Jaurès à 8h45
- Cérémonie à 9 h 00

L'homme généreux à la pensée toujours vivante !

Journaliste, homme de lettres, écrivain combattant dressé contre les guerres, Henri Barbusse (1873-1935) a été un personnage très important sur la scène littéraire et politique durant le premier tiers du 20^{ème} siècle. Un repère significatif à l'approche des célébrations du 11 novembre (armistice de la guerre 1914-1918).

Touché par le succès, d'abord pour son recueil de poèmes de jeunesse *Pleureuses*, puis pour son roman *L'enfer*, il obtient le prix Goncourt en 1916 pour *Le Feu*, roman écrit d'après nature durant la Grande Guerre où, lui-même se comporta comme un combattant héroïque. Il déploya des efforts inlassables pour dénoncer les crimes du fascisme naissant, et pour tenter d'éviter le nouvel affrontement qui allait bientôt embraser le monde entier.

Refus des idées toutes faites

Il a lutté de toutes ses forces pour contribuer à construire un monde nouveau où le bonheur individuel prendrait appui sur une organisation sociale plus juste, plus cohérente et plus humaine, dont il sentait bien qu'elle ne serait pas donnée mais construite avec tous. Ainsi faisant, il a participé activement aux avancées de son temps, dans les conditions d'alors. Est-ce à dire, comme on le considère trop souvent, que Barbusse est l'homme d'un passé révolu, son oeuvre et son action dépassées, sans valeur actuelle ? Non ! Certes, les circonstances littéraires, artistiques, idéologiques, sociales et politiques se sont beaucoup transformées depuis le début du siècle.

Que nous dit-il ?

Transcendant les aléas des moments particuliers, il désigne avec une simplicité lumineuse les seules attitudes possibles pour conjurer ce mal social absolu : se rebeller, désigner clairement les causes, organiser le rassemblement de tous. En lançant, au milieu d'une guerre



interminable qui devait encore durer deux ans, ce brûlot universel qu'est *Le Feu*, Barbusse a produit l'acte majeur et directement lisible d'une révolte indispensable contre la boucherie sans nom jusqu'alors.

Un tel écrit n'était pas banal !

On voit mieux aujourd'hui sa portée universelle : le citoyen est porteur de la République, comme la société doit oeuvrer à l'épanouissement de chacun : le « je » individuel est un monde, comme le monde une mosaïque d'individus ; la préoccupation collective et sociale rejoint l'oeuvre d'art unique et singulière. Il est donc porteur d'une culture profondément enracinée par le temps dans l'espace de notre pays, de valeurs de progrès pour lesquelles la droite et l'extrême droite lui voueront une haine tenace. Barbusse a encore beaucoup à nous apprendre, sur son époque, sur la nôtre, et peut-être sur celle de demain, parce que sa parole profonde dépasse les événements qu'il a vécus et qui ne sont plus...

William Le Bellec

A l'affiche



DU 10 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE 2010

EXPOSITION **CHALETTE VILLE DE PAIX**
MAISON DES ASSOCIATIONS

MERCREDI 10 NOVEMBRE 20H30

CONFERENCE / DEBAT

ARMES NUCLEAIRES | ARMES DE TERREUR

Avec Venance JOURNE, *membre des PUGWASHS*
François GAGNAIRE, *membre du Mouvement de la Paix*

DU 16 AU 26 NOVEMBRE

EXPOSITION **PALESTINE 2009**
Photographies d'Isabelle LEBON
MEDIATHEQUE

SAMEDI 20 NOVEMBRE 17H

SOIREE FESTIVE **AGIR POUR LA PALESTINE**
MAISON DES ARTS

VENDREDI 10 DECEMBRE 20H30

CONCERT **PHILIPPE GRANGER**
MAISON DES ARTS

MINI FESTIVAL DU FILM / DEBATS

JEUDI 18 NOVEMBRE 20H

MA DOULEUR SA LIBERTE D'AIMABLE KARIRIMA

JEUDI 25 NOVEMBRE 20H

BIL'IN UN VILLAGE AU PIED DU MUR

D'ERIC BIESSE

Ayse SARIOGLU, journaliste du quotidien «TARAF»

MAISON DES ASSOCIATIONS

ET PROJECTION DE COURTS METRAGES

A LA BOUTIQUE ARTISANS DU MONDE 3 RUE JEAN JAURES

ENSEMBLE DU PROGRAMME DISPONIBLE SUR

www.ville-chalette.fr

Brèves

Conseil Municipal :

Prochaine séance publique ordinaire, lundi 22 novembre à 20h30 – Salle du Conseil municipal, premier étage de l'hôtel de ville.

Activités des comités de quartier :

- > Lancy : Réunion le 3 novembre à 18h au restaurant scolaire du Lancy
- > Bourg : Repas à thème le 14 novembre à 12h – Salle Aragon. Ce repas remplace celui prévu initialement le 7 novembre. Inscription au 02 38 98 87 92. Réunion le 7 décembre à 18h Résidence Louise Michel
- > Vésines : Réunion le 16 novembre à 19h – Salle Salengro
- > Kennedy : Réunion le 24 novembre à 18h – Salle Perret
- > Pontonnerie : Réunion le 30 novembre à 18h – Maison des associations

Concours des maisons et balcons illuminés :

Inscription jusqu'au 30 novembre 2010 auprès du service « Vie des quartiers » au 02 38 98 87 92.

Les commerçants sont invités à participer à un concours de vitrines.

Ablette châlettoise :

Fermeture du lac de Chalette du Jeudi 4 novembre au soir au 3 décembre 2010 inclus.

Alvinage du brochet le 5 novembre à 10 h (550 kg) et le reste du poisson en janvier 2011. Réunion de l'association le 19 novembre 2010 à 18 h salle Michel Kister - Maison des associations - Ouverture du brochet le 4 décembre à 8 heures.

Pour info le 5 novembre 3 classes de la maternelle P. Perret assisteront à l'alevinage du lac, dans le cadre du projet « l'eau dans la nature » qui se déroulera sur l'année avec la maternelle P. Perret et la Maison de la Nature et de l'Eau.

Centres de loisirs Vacances de Noël

Une nouveauté cette année !

Les centres de loisirs seront ouverts durant la première semaine des vacances de Noël.

Pour tout renseignement
contacter le 02 38 89 59 54
ou 59 55